

Pourquoi souscrire une assurance santé internationale dès le premier jour d'expatriation ?



Une situation imprévue peut arriver à tout moment et quel que soit l'âge, et sans couverture, les frais médicaux importants peuvent mettre en péril le projet d'expatriation.

Une assurance santé internationale ne peut être souscrite uniquement en cas de besoin immédiat. Deux éléments clés sont à prendre en compte :

1. Le processus de souscription

La souscription d'un contrat d'assurance santé suit plusieurs étapes :

- a. La réalisation du devis
- b. La constitution et l'envoi du dossier
- c. La sélection médicale, par les médecins salariés Henner

Quatre décisions possibles :

- Accepté
- Surprime
- Refusé
- Exclusion de pathologie

2. Les délais d'attente

Une adhésion n'est pas immédiate. Il peut y avoir des délais d'attente Assurance et des délais d'attente CFE :

CFE :

- 3 mois pour les plus de 30 ans et moins de 45 ans
- 6 mois pour les plus de 45 ans

Assurance

- 10 mois : pour les frais liés à la maternité
- 6 mois : pour les frais optiques, les actes dentaires et les prothèses médicales
- 3 mois : pour les frais d'hospitalisation et frais médicaux.

Les délais de 3 et 6 mois peuvent être supprimés sur justification d'une assurance de niveau équivalent interrompue depuis un mois au maximum.

⇒ À quoi sert la sélection médicale ?

- Protéger l'adhérent sur son choix de mobilité
- Mettre en lumière des difficultés en fonction du pays d'expatriation

Vous souhaitez contactez nos conseillers ?

✉ info@maubourg-patrimoine.fr

☎ (33) 1 42 85 80 00